



Centre jeunesse  
Chaudière-Appalaches

## COMMUNIQUÉ

*Pour diffusion immédiate*

### BILAN ANNUEL 2008-2009 DE LA DIRECTRICE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Lévis, le 15 juin 2009 – La directrice de la protection de la jeunesse du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches (CJCA), M<sup>me</sup> Diane Lafleur, dresse aujourd'hui son bilan annuel 2008-2009.

Après une diminution lors des deux dernières années, c'est une augmentation des signalements retenus de 11 % qui a été observée cette année à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de notre région. En 2008-2009, le nombre de signalements retenus a été de 1807, comparativement à 1628 en 2007-2008 et à 1784 en 2006-2007. À l'échelle québécoise, le taux de signalements retenus demeure le même que l'année précédente.

Dans notre région, comme ailleurs au Québec, la première cause de signalement d'un enfant en difficulté demeure la **négligence ou les risques sérieux de négligence (32,3 %)**. La négligence se manifeste par un manque à combler dans la réponse aux besoins fondamentaux d'un enfant sur le plan physique (besoins alimentaires, vestimentaires, d'hygiène et de logement non répondus), sur le plan de la santé (en n'assurant pas les soins requis), sur le plan éducatif (manque de surveillance et d'encadrement, refus de scolarisation de l'enfant). Les autres raisons pour lesquelles la situation d'un enfant ou d'un jeune a été signalée en 2008-2009 dans notre région sont :

- les abus physiques et les risques sérieux d'abus physiques (25,7 %)
- les troubles de comportement (16,8 %)
- les abus sexuels et risques sérieux d'abus sexuels (13,2 %)
- les mauvais traitements psychologiques (11,7 %)
- l'abandon (0,3 %)

### Trente ans de connaissances et de compétences au service des enfants

L'année 2009 marque par ailleurs le trentième anniversaire de la Loi sur la protection de la jeunesse au Québec. En 1979, année internationale de l'enfant, le Québec faisait preuve d'audace en se dotant de cette loi visant à protéger tous les enfants des abus dont ils étaient victimes. Le Québec devenait ainsi précurseur, car aucune autre loi à travers le monde n'avait été aussi loin, l'enfant devenant alors sujet de droit.

Trente ans plus tard, la détresse de plusieurs enfants et familles est encore bien présente, le nombre de signalements n'ayant cessé de croître pendant toutes ces années. De plus, telles les découvertes dans le secteur médical, les connaissances dans le domaine social ont énormément évoluées. Aujourd'hui, nous comprenons bien les conséquences de la négligence, premier motif de signalement, sur le développement intellectuel, physique, comportemental et affectif des enfants. Nous connaissons aussi l'importance du développement de l'identité et des liens d'attachement de l'enfant avec une figure parentale stable. À la lumière de toutes ces connaissances, nos façons d'intervenir ont ainsi évoluées. Aujourd'hui, un enfant sur deux pris en charge par la DPJ est suivi dans son milieu familial. Les interventions sont aussi maintenant effectuées plus tôt dans la vie des enfants.

« On peut conclure à un bilan positif de ces trente ans qui n'aurait pu être possible sans l'engagement indéfectible de nos intervenants. Ceux-ci ont eu et ont toujours à cœur la sécurité et le développement des enfants de la région dans l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse ainsi que leur responsabilisation et la protection de la société dans l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (jeunes contrevenants). À plusieurs reprises, ensemble, nous avons fait office de précurseurs par le développement de nouvelles approches, de nouveaux outils, de nouveaux programmes. Avec la collaboration de la communauté, c'est avec ce même dynamisme que nous abordons les nombreux défis qui nous attendent », a commenté M<sup>me</sup> Lafleur.

Le bilan de tous les directeurs de la protection de la jeunesse du Québec peut être consulté pendant toute l'année aux adresses suivantes : [www.cj12.qc.ca](http://www.cj12.qc.ca), [www.acjq.qc.ca](http://www.acjq.qc.ca).

-30-

Source :  
Geneviève Dion  
Responsable des communications  
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches  
418 837-1930, poste 209, 1 800 461-9331, poste 209  
Genevieve\_Dion\_@ssss.gouv.qc.ca  
[www.cj12.qc.ca](http://www.cj12.qc.ca)

**ANNEXE- SIGNALEMENTS RETENUS EN CHAUDIÈRE-APPALACHES  
PAR PROBLÉMATIQUE EN PAR MRC EN 2008-2009**

	Négligence		Risque sérieux de Négligence		Troubles de comportement		Abus physiques		Risque sérieux d'abus physique		Abus sexuels		Risque sérieux d'abus sexuel		Mauvais Traitements psychologiques		Abandon		TOTAL	
	TOTAL 2008-2009 % 2008-2009		TOTAL 2007-2008 % 2007-2008																	
	2007 2008	2008 2009	2007 2008	2008 2009	2007 2008	2008 2009	2007 2008	2008 2009	2007 2008	2008 2009	2007 2008	2008 2009	2007 2008	2008 2009	2007 2008	2008 2009	2007 2008	2008 2009	2007 2008	2008 2009
Beauce-Sartigan	77	51	NA	22	30	31	45	39	NA	28	17	16	NA	7	30	24	1	0	200	218
Bellechasse	52	33		29	27	38	30	35		24	15	13		15	11	26	0	0	135	213
Chutes-Chaudière	67	34		41	87	73	66	37		10	31	30		14	20	47	0	4	271	290
Desjardins	112	48		29	58	37	55	38		41	28	15		22	14	19	1	0	268	249
L'Amiante	67	18		25	29	26	31	38		26	18	11		9	9	11	0	0	154	164
L'Islet	23	16		23	10	10	11	12		1	12	3		1	4	9	2	0	62	75
La Nouvelle-Beauce	25	34		23	15	15	21	22		4	15	11		8	5	26	0	0	81	143
Les Etchemins	41	8		15	11	20	14	7		4	12	5		1	4	7	1	1	83	68
Lotbinière	56	30		9	18	25	35	18		18	16	10		16	7	9	0	0	132	135
Montmagny	41	19		6	14	10	18	15		9	9	8		4	12	3	0	1	94	75
Robert-Cliche	23	18		20	14	9	8	14		5	8	5		1	7	27	0	0	60	99
Hors région	44	10		29	13	8	8	14		4	8	4		6	13	2	2	0	88	77
Inconnu	0	0		0	0	0	0	0		0	0	1		0	0	0	0	0	0	1

